

COMITÉ DE DISCIPLINE

Chambre de l'assurance de dommages

Audition du 3 mars 2010

(aux bureaux de la Chambre de l'assurance de dommages, sis au 999, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1200, Montréal)

Président:

M^e Patrick de Niverville

Membres :

M^{me} Francine Normandin, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages

M. Ian Cytrynbaum, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages

Procureur du syndic :

M^e Nathalie Lelièvre

Procureur de l'intimé :

M^e Michel Beauregard

RÔLE

9h30

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

C.

**Pierre Fecteau,
courtier en assurance de dommages**

N^o: 112070

Plainte n^o 2009-10-01(C)

(Audition des représentations sur sanction)

Nature de la plainte :

- 2 chefs pour avoir agi à l'encontre de l'honneur et de la dignité de la profession (*article 37 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);
- 1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (*article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);
- 1 chef pour avoir fait des représentations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur (*article 15 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Secrétaire du comité de discipline au (514) 842-2591 ou 1 800 361-7288